

28.09.2016 - 14:59 Uhr

Programme de stabilisation : allègements encore insuffisants

Bern (ots) -

Travail.Suisse, l'organisation faïtière indépendante des travailleuses et travailleurs, regrette les économies votées par le Conseil des Etats même s'il a allégé le programme de stabilisation. En raison du très bas taux d'endettement de la Confédération et des prévisions économiques qui s'améliorent, ces coupes sont inutiles mais aussi contreproductives pour la prospérité à long terme. Il faut néanmoins saluer certains allègements importants.

Le taux d'endettement de la Confédération n'a fait que baisser depuis 2003 et laisse une marge de manoeuvre suffisante pour dépenser et investir davantage pour le futur. Même le FMI pointe les rigidités fiscales de la Suisse en soulignant que certains aspects du frein à l'endettement pourraient conduire à une insuffisance de dépenses publiques. Ce contexte qui devrait donc inciter à utiliser la marge de manoeuvre à disposition pour investir et dépenser pour l'avenir n'a pas empêché le Conseil des Etats de rester idéologiquement attaché au programme d'économie même s'il l'a allégé de façon importante pour certaines tâches.

Réduction significative des coupes dans la recherche et la formation

Travail.Suisse accueille néanmoins avec satisfaction le fait que les coupes ont été allégées de plus de moitié (pour près de 300 millions de francs) dans le domaine de la formation et de la recherche. Il est aussi positif que le Conseil des Etats ait renoncé à diminuer la part de la Confédération pour la réduction des primes d'assurance-maladie pour 150 millions de francs et à couper quelques millions de francs dans l'intégration des étrangers, ce qui aurait été totalement contreproductif. Travail.Suisse va s'engager maintenant pour que le Conseil national suive aussi au moins la ligne moins dure du Conseil des Etats par rapport au programme d'économies du Conseil fédéral.

Contact:

Denis Torche, Responsable politique fiscale, tél. 031 370 21 11 ou
079 846 35 19

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100793533> abgerufen werden.